



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Typologie des documents professionnels produits par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Site web : www.oeq.org
Téléphone : 514 844-5778
Télécopieur : 514 844-0478
Tél. sans frais : 1 800 265-5778

| Type de document | Définition |
|---|---|
| Avis de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec | <p>Information pratique provenant de l'Ordre, dans le but d'indiquer ce que ses membres doivent ou peuvent faire, éventuellement pour les mettre en garde.</p> <p>(Définition adaptée du Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2006)</p> |
| Avis juridique | <p>Opinion, conseil, renseignement, donnés à titre consultatif par un avocat ou un juriste, en réponse à une question particulière.</p> <p>(Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2006)</p> |
| Guide d'application (d'une loi ou d'un article de loi) | <p>Document qui sert à informer les ergothérapeutes de nouvelles dispositions législatives et de leurs impacts sur l'exercice de l'ergothérapie.</p> <p>(Ordre des ergothérapeutes du Québec, 2006)</p> |
| Lignes directrices | <p>Pour l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, des lignes directrices sont constituées d'énoncés qui suggèrent ou recommandent des comportements ou des conduites professionnelles. Leur but premier est d'aider le clinicien à offrir des services de la plus haute qualité dans un secteur d'activités ou pour une pratique professionnelle spécifique. Ainsi, les lignes directrices n'énoncent pas des obligations professionnelles, elles visent plutôt à améliorer l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.</p> <p>Par la publication de lignes directrices, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec souhaite aussi informer ses divers partenaires, les autres professionnels, le public et toute autre partie intéressée des pratiques souhaitables dans un domaine particulier de la profession.</p> <p>(Ordre des ergothérapeutes du Québec, 2006)</p> |

Liste des documents

| Type de document | Définition |
|--|--|
| Mémoire | Exposé ou requête sommaire à l'adresse de quelqu'un. (Le Petit Robert de la langue française, 2006) |
| Normes d'exercice de la profession | Critères servant à déterminer la qualité que le travail exécuté par un professionnel doit avoir pour satisfaire aux exigences de l'exercice d'une profession. (Définition adaptée du Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2006) |
| Position de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec | Ensemble des idées que l'Ordre soutient sur un sujet particulier et qui le situe par rapport à d'autres personnes, groupes, ou organismes. (Définition adaptée du Petit Robert de la langue française, 2006) |
| Rapport | Exposé écrit détaillé. (Multi-dictionnaire de la langue française, 2003) |
| Règlement | Acte administratif unilatéral, à caractère général et impersonnel, pris pour l'application d'une loi en vertu d'une habilitation législative. Document à caractère obligatoire qui contient des dispositions législatives, réglementaires ou administratives, et qui a été adopté et publié par un organe légal détenteur des pouvoirs nécessaires à cet effet. (Définition adaptée du Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2006) |